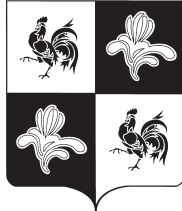


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



31 octobre 2014

SESSION ORDINAIRE 2014-2015

PROGRAMME JUSTIFICATIF

**de l'ajustement du budget général des recettes et des dépenses
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2014**

LE CALCUL DE SOLDE DE FINANCEMENT

		Initial 2014	Ajustement 2014
Décret	Recettes	397.056.000 €	397.332.000 €
	Dépenses	- 402.348.000 €	- 398.535.000 €
	Solde brut	- 5.292.000 €	- 1.203.000 €
	Codes 8	0 €	0 €
	Codes 9	841.000 €	841.000 €
	Solde SEC	- 4.450.000 €	- 362.000 €
Règlement	Recettes	14.298.000 €	14.389.000 €
	Dépenses	17.913.000 €	18.219.000 €
	Solde brut	- 3.615.000 €	- 3.830.000 €
Totaux	Recettes	411.354.000 €	411.721.000 €
	Dépenses	420.261.000 €	416.754.000 €
	Solde	- 8.907.000 €	- 5.033.000 €
	Amortissements	841.000 €	841.000 €
	Solde des institutions consolidées	2.094.000 €	2.274.000 €
	Opérations	5.972.000 €	1.918.000 €
	Solde SEC	0 €	0 €

Le solde des institutions consolidées se détaillent comme suit :

Solde institutions consolidées ajustement 2014

IBFFP	1.859.000
SFPME	235.000
PHARE	1.112.240
SGS bâtiments	- 1.553.000
Boni SGS bâtiment	621.000
Total	2.274.000

LES RECETTES AJUSTEES DE L'ANNEE 2014 (REGLEMENT ET DECRET)**I. TABLEAU DECRET**

Désignation des produits	Initial 2014	Ajustement ±	Ajusté 2014
TITRE I – Recettes courantes			
Recettes diverses	421,00	0,00	421,00
Recettes du Complexe sportif	421,00	0,00	421,00
Remboursement de traitements	100,00	0,00	100,00
Remboursement solde des comptables extraordinaires	500,00	- 200,00	300,00
Recettes propres à l'IPHOV	50,00	0,00	50,00
Remboursement dépenses personnel du Centre Etoile Polaire	786,00	0,00	786,00
Loyers et charges locatives du bâtiment « Etoile Polaire »	42,00	1,00	43,00
Intérêts financiers	200,00	- 100,00	100,00
Recettes liées à l'enseignement	3.690,00	0,00	3.690,00
Dotations spéciales de la Communauté française (article 7 §§ 1 à 6 du décret II de la Communauté française du 19.7.1993 et du décret III du 22/7/1993 de l'Assemblée de la Commission Communautaire française attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française)	99.484,00	- 1.231,00	98.194,00
Dotations liées à la rémunération et aux frais de fonctionnement du personnel transféré.	1.903,00	- 74,00	1.888,00
Dotations Relations internationales	310,00	0,00	310,00
Décompte de la dotation spéciale de la Communauté française	328,00	- 148,00	180,00
Recettes Loterie Nationale	1.390,00	- 95,00	1.295,00
Dotations Non Marchand Communauté française	850,00	0,00	850,00
Subside octroyé par le Fonds social européen pour le traitement de contractuels dans le cadre de projets européens	0,00	0,00	0,00
Dotations complémentaires de la Communauté française	0,00	0,00	0,00
Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (article 86 de la loi spéciale du 16.7.1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat)	181.275,00	0,00	181.275,00
Dotations spéciales destinées au financement de l'enseignement	35.263,00	0,00	35.263,00
Dotations spéciales destinées au financement des missions provinciales (hors culture)	10.339,00	0,00	10.339,00
Dotations Non Marchand Région wallonne	150,00	0,00	150,00
Dotations spéciales à charge du budget fédéral en faveur de la Commission communautaire française	53.366,00	- 346,00	53.020,00
Remboursement Dotations SGS Bâtiments	0,00	1.462,00	1.462,00
Remboursement du préfinancement « Fonds Social Européen » pour SFPME	188,00	0,00	188,00
Total recettes courantes	391.056,00	- 731,00	390.325,00
TITRE II – Recettes de capital			
Vente CIVA	6.000,00	1.007,00	7.007,00
TOTAL DES RECETTES	397.056,00	276,00	397.332,00

II. TABLEAU RÈGLEMENT

			Init 2014	Ajustement ±	Ajusté 2014
06.01	00 000 06 01	Recettes diverses	160,00	0,00	160,00
06.06	00 00 006 06	Recettes du Service de prêt de matériel	50,00		50,00
29.01	00 000 29 01	Intérêts financiers	0,00	0,00	0,00
49.21	00 000 49 21	Dotation de la Communauté française (article 82, § 2 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises)	10.101,00	0,00	10.101,00
49.31	00 000 49 31	Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (culture)	3.987,00	0,00	3.987,00
89.17	00 000 89 17	Remboursement Dotation SGS Bâtiments	0,00	91,00	91,00
		Total recettes courantes	14.298,00	91,00	14.389,00
		Titre II – Recettes de capital			
		P.m.	0,00	0,00	0,00
		TOTAL DES RECETTES	14.298,00	91,00	14.389,00

III. COMMENTAIRES

Les recettes décrétales et réglementaires ajustées de 2013 se chiffrent globalement à 411.721.000 €, ce qui représente une augmentation de 367.000 € par rapport au montant inscrit au budget initial 2014.

Le remboursement du SGS bâtiment de 1.553.000 € (décret et règlement) est neutralisée par un solde négatif du même montant, comptabilisé au sein du Solde des institutions consolidées. Ce montant correspond au solde budgétaire inutilisé du SGS pour 2013, qui est remboursé à la Cocof. Les recettes ajustées de la Commission communautaires française diminuent donc de 1.186.000 € si on exclut cette recette technique en provenance du SGS bâtiment.

La tendance générale d'évolution des recettes est négative du fait de l'inflation moins forte que prévu lors de la confection initiale du Budget 2014.

Les ajustements des recettes sont commentés ci-après.

– Le budget décrétoal

– *Dotation spéciale de la Fédération Wallonie Bruxelles*

Pour l'ajustement 2014, la dotation spéciale de la Fédération Wallonie Bruxelles a été établie en tenant compte des paramètres suivants :

- Taux d'inflation 2013 : 1,1 %
- Taux d'inflation 2014 : 0,60 %
- Clé de répartition (RW – COCOF) : 77 % – 23 %
- Pourcentage d'application : 95 %
- Indice barémique de la fonction publique bruxelloise en 2013 : 2 %
- Indice barémique de la fonction publique bruxelloise en 2014 : 2 %

- Clé pour l'emprunt de soudure (RW – COCOF) : 75 % – 25 %
- Coefficient dont il est question à l'article 7, § 6bis, du décret III du 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la CF à la RW et la COCOF (compris entre 1 et 1,5) : 1,0

Le résultat obtenu s'élève à 98.194.000 €; ce qui représente un mali de 1.290.000 € par rapport à l'initial 2014.

– *Dotation Fédération Wallonie Bruxelles – Personnel transféré*

Le montant inscrit au budget des voies et moyens de la Commission communautaire française est de 1.888.000 € en diminution de 15.000 € par rapport à l'initial 2014. Les coefficients utilisés pour le calcul de cette dotation sont les mêmes que pour la dotation spéciale de la Fédération Wallonie Bruxelles.

– *Décompte de la dotation spéciale de la Fédération Wallonie Bruxelles*

Ce décompte représente le différentiel des montants de la dotation 2014 en appliquant les indices d'inflation prévue et réelle de 2014, soit la différence entre le montant obtenu avec un taux d'inflation de 1,3 (estimée pour l'initial) et de 0,6 (chiffre estimé à l'ajustement 2014) sur le total de la dotation 2014. Le calcul montre un résultat de mali de 148.000 €. A ce montant s'applique un taux d'intérêt qui est estimé par la Direction de la Dette à la Fédération Wallonie Bruxelles. Le montant ajusté est donc de 180.000 €.

– *Dotation non-marchand de la Fédération Wallonie Bruxelles*

Depuis 2010, la Fédération Wallonie Bruxelles octroie à la COCOF un montant annuel de 850.000 € dans le cadre d'une concertation entre entités visant à harmoniser les statuts des travailleurs du secteur non-marchand, concrétisée dans l'accord non-marchand 2010-2012.

– *Dotation Relations internationales (CGRI)*

Le montant de 310.000 € correspond au montant prévu dans le Décret II.

– *Intérêts financiers*

Cette ligne de recettes est adaptée en 2014 (diminution de 100.000 €), suite à la faiblesse des taux d'intérêts sur les marchés financiers et au volume limité de la trésorerie de la Cocof disponible pour des placements.

– *Dotation spéciale à charge du budget fédéral*

Les accords du Lombard précisent qu'un montant de 24.789.000 € – adapté à l'indice des prix et à la croissance – est inscrit à partir de 2002 au profit de la COCOF et de la VGC. A ce montant s'ajoute depuis 2012 les tranches du juste financement découlant de la VI Réforme de l'Etat pour 10.000.000 € chaque année (dont 80 % sont destinés à la COCOF).

Les indices ont évolué de la manière suivante en 2014 :

- Inflation à l'initial : 1,3 %
- Inflation à l'ajustement : 0,6 % (budget économique du xx septembre 2013)
- Croissance : 1.10 % à l'initial
- Croissance à l'ajustement : – 1.10 % (budget économique du 11 septembre 2014)

L'évolution des paramètres implique une diminution de 346.000 € de la dotation, la ramenant à 53.020.000 € pour l'ajustement 2014.

– *Recettes Loterie Nationale*

Depuis 2002, les Communautés gèrent elles-mêmes les bénéfices de la Loterie Nationale qui leur sont affectés. La Fédération Wallonie Bruxelles est chargée de rétrocéder leurs parts à la Région wallonne et à la COCOF; cette dernière a droit à 5,66 % du montant perçu par la Fédération Wallonie Bruxelles. Le montant qui a été perçu en 2014 est de 1.295.000 €.

– *Remboursement dépenses de personnel du Centre Etoile Polaire*

Concerne les remboursements des salaires des agents de l'Etoile Polaire ainsi que leurs chèques repas, les frais de déplacement et les abonnements STIB.

– *Loyers et charges locatives du Centre Etoile Polaire*

Concerne la charge locative du bâtiment « Etoile Polaire »; est ajusté de 1.000 € à la hausse, soit 43.000 € inscrits au budget ajusté.

– *Remboursement du solde des comptables extraordinaires*

Concerne le remboursement de l'excédent perçu par rapport aux avances des comptables extraordinaires (par exemple sur les sites extérieurs : Internat du Ceria par exemple). Les remboursements de fonctionnement et les remboursements de patrimoine sont différenciés d'un point de vue comptable. A l'ajustement, cette recette est ramenée à 300.000 €.

– *Recettes liées à l'enseignement*

Le montant inscrit à l'initial 2013 est de 3.690.000 €. Ce montant correspond, pour l'ensemble des établissements d'enseignement de la Commission communautaire française, aux subsides de la Fédération Wallonie Bruxelles (à l'exclusion des subventions-traitements) et aux recettes propres des établissements (la bibliothèque du Ceria, les recettes des écoles, de l'internat du Ceria, ...). Il est inchangé.

– *Remboursement dépenses SGS bâtiments*

Une recette de 1462.000.000 € est inscrite au titre de remboursement de dotation 2013 du SGS Bâtiments (Décret). Cette recette est neutralisée par l'inscription d'un solde négatif du même montant dans le solde dans le solde des institutions consolidées. La dépense est inscrite dans le budget du SGS bâtiment à l'A.B. 6.21.08.01.

– **Le budget réglementaire**

– *Remboursement dépenses SGS bâtiments*

Une recette de 91.000 € est inscrite au titre de remboursement de dotation 2013 du SGS Bâtiments (Règlement). Cette recette est neutralisée par l'inscription d'un solde négatif du même montant dans le solde des institutions consolidées. La dépense est inscrite dans le budget du SGS bâtiment à l'A.B. 6.10.08.01.

DIVISION 10 – ADMINISTRATION**PROGRAMME 0 – SUBSISTANCE**

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 10 – Administration												
Prog. 0 : Rémunération												
Rémunération du personnel statutaire	10	0	0	1103	10 000 00 00	11.10	3	cnd	2.745	- 100	- 27	2.618
Rémunération du personnel contractuel	10	0	0	1104	10 000 00 01	11.10	3	cnd	426	100	- 3	523
Frais liés au personnel	10	0	0	1105	10 000 00 02	11.11	1	cnd	117			117
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC	10	0	0	1106	10 000 00 03	11.20	4	cnd	1.492		- 8	1.484
Pensions pour cause d'inaptitude	10	0	0	1130	10 000 00 04	11.20	1	cnd	75			75
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son personnel	10	0	0	11.21	10 000 00 15	11.20	4	cnd	0			0
Dépenses liées aux frais de parcours	10	0	0	1201	10 000 00 05	12.11	1	cnd	4			4
frais de gestion du personnel	10	0	0	1202	10 000 00 06	12.11	1	cnd	70			70
Frais de formation du personnel	10	0	0	1203	10 000 00 07	12.11		cnd	16			16
Fais liés à l'informatisation de l'administration	10	0	0	1204	10 000 00 08	12.11	1	cnd	12			12
Frais de fonctionnement	10	0	0	1211	10 000 00 09	12.11		cnd	313			313
Frais de location (loyers)	10	0	0	1212	10 000 00 10	12.12		cnd	214			214
Frais de location simple (photocopieurs)	10	0	0	1213	10 000 00 11	12.13		cnd	20			20
Dotation au Service Social	10	0	0	3301	10 000 00 12	33.00	1	cnd	91			91
Depenses patrimoniales	10	0	0	7401	10 000 00 13	74.22		cnd	9			9
Achat de materiel informatique et bureautique	10	0	0	7402	10 000 00 14	74.22	1	cnd	5			5
Totaux pour le programme 0								cnd	5.609	0	- 38	5.571

Commentaires par allocation de base**A.B. 11.03 – Rémunération du personnel statutaire**

Crédit proposé : 2.618.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 11.04 – Rémunération du personnel contractuel

Crédit proposé : 523 000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 11.06 – Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC

Crédit proposé : 1.484.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés.

DIVISION 11 – CULTURE, JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIO-VISUEL ET ENSEIGNEMENT

PROGRAMME 1 – CULTURE

ACTIVITÉ 1 – POLITIQUE CULTURELLE EN GÉNÉRAL

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 11 – jeunesse, sports, éducation permanente, audio- visuel et enseignement												
Prog. 1 : Culture												
Act. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE CULTURELLE EN GENERAL												
Support de la politique culturelle en général – Prestations de tiers, frais de réunion ...	11	1	1	12.01	11 001 01 14	12.11	3	cnd				
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	1	1202	11 001 01 00	12.11	3	cnd	38			38
Dépenses de toute nature pour l'organisation ou la coordination du plan culturel prévu dans l'accord de majorité de la Cocof 2009-2014	11	1	1	1203	11 001 01 01	12.11	3	cnd	0			0
Subventions aux associations (secteur privé)	11	1	1	3301	11 001 01 02	33.00	3	cnd	429	23		452
Soutien à la création de maison locales des cultures	11	1	1	33.02	11 001 01 13	33.00	3	cnd	0	50		50
Subvention en faveur des arts du cirque	11	1	1	3303	11 001 01 03	33.00	3	cnd	116			116
Subvention à l'asbl CFC Editions	11	1	1	3304	11 001 01 04	33.00	3	cnd	253			253
Support de la politique culturelle en général – Subvention à l'asbl « Promouvoir les cultures à Molenbeek – PCM asbl (Métropole Culture Wallonie-Bruxelles 2014)	11	1	1	3305	11 001 01 05	33.00	3	cnd	250			250
Support de la politique culturelle en général – Subvention dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Culturel	11	1	1	3306	11 001 01 06	33.00	3	cnd	150			150
Infrastructures culturelles : subvention pour intérêts	11	1	1	3321	11 001 01 07	21.10	1	cnd	9			9
Subventions aux associations (secteur public)	11	1	1	4301	11 001 01 08	43.20	3	cnd	82			82
Soutien à la création de maisons locales des cultures	11	1	1	4320	11 001 01 09	43.20	3	cnd	208	- 50		158
Subventions aux communes (Fêtes du 27 septembre)	11	1	1	4321	11 001 01 10	43.20	3	cnd	30			30
Infrastructures culturelles : subvention pour amortissements	11	1	1	5321	11 001 01 11	91.10	1	cnd	27			27
Support de la politique culturelle en général-tft en capital (invest)	11	1	1	52.10	11 001 01 15	52.11	3	cnd				
Dotation au SGS Bâtiments	11	1	1	6135	11 001 01 12	61.31	1	cnd	420		- 170	250
Totaux pour l'activité 1								cnd	2.012	23	-170	1.865

Commentaires par allocation de base

A.B. 61.35 – Dotation au SGS Bâtiment

Crédit proposé : 250.000 €

Sur la base des estimations transmises par l'administration, le montant de la dotation allouée au SGS Bâtiment peut être ramené en 2014 à un montant de 250.000 €.

ACTIVITÉ 2 – DANSE – MUSIQUE – THÉÂTRE

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio- visuel et enseignement												
Prog. 1 : Culture												
ACT. 2 : DANSE, MUSIQUE, THÉÂTRE												
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	11	1	2	1201	11 001 02 00	12.11	3	cnd	3			3
Depenses de promotion, diffusion, publication	11	1	2	1202	11 001 02 01	12.11	3	cnd	7			7
Subventions aux associations	11	1	2	3301	11 001 02 02	33.00	3	cnd	1.378			1.378
Subventions aux associations actives en matiere de theatre pour le jeune public	11	1	2	3302	11 001 02 03	33.00	3	cnd	171			171
Totaux pour l'activité 2								cnd	1.559	0	0	1.559

ACTIVITÉ 3 – LIVRE – LITTÉRATURE – LANGUE FRANÇAISE

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio- visuel et enseignement												
Prog. 1 : Culture												
Act. 3 : LIVRE, LITTÉRATURE ET LANGUE FRANÇAISE												
Depenses de promotion, diffusion, publication	11	1	3	1202	11 001 03 00	12.11	3	cnd	15			15
Subventions aux associations	11	1	3	3301	11 001 03 01	33.00	3	cnd	422			422
Subventions aux bibliotheques et associations s'occupant de la lecture	11	1	3	3302	11 001 03 02	33.00	3	cnd	99	- 45		54
Subvention à l'asbl Centre Littérature de jeunesse de langue française de Bruxelles	11	1	3	3303	11 001 03 03	33.00	3	cnd	45	- 10		35
Subvention de fonctionnement aux bibliotheques communales	11	1	3	4322	11 001 03 04	43.20	3	cnd	342	5		347
Subvention d'investissements aux biblio et associations s'occupant de la lecture	11	1	3	52.10	11 001 03 07	52.11	3	cnd	0	45		45

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Subvention d'investissement au Centre de littérature de jeunesse de Bruxelles	11	1	3	52.11	11 001 03 08	52.11	3	cnd	0	10		10
Subvention d'investissement aux bibliothèques communales	11	1	3	6321	11 001 03 05	51.11	3	cnd	268	8		276
Subvention d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langue étrangères	11	1	3	6322	11 001 03 06	51.11	3	cnd	50			50
Totaux pour l'activité 3								cnd	1.241	13	0	1.254

ACTIVITÉ 4 – HISTOIRE– PATRIMOINE IMMATERIEL ET TRADITIONS POPULAIRES

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audiovisuel et enseignement												
Prog. 1 : Culture												
ACT. 4 : HISTOIRE, PATRIMOINE IMMATERIEL ET TRADITIONS POPULAIRES												
Depenses de promotion, diffusion, publication	11	1	4	1202	11 001 04 00	12.11	3	cnd	0			0
Subventions aux associations	11	1	4	3301	11 001 04 01	33.00	3	cnd	30			30
Totaux pour l'activité 4								cnd	30	0	0	30

ACTIVITÉ 5 – ARTS PLASTIQUES – MUSÉES

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audiovisuel et enseignement												
Prog. 1 : Culture												
Act. 5 : ARTS PLASTIQUES, MUSEES												
Depenses de promotion, diffusion, publication	11	1	5	1202	11 001 05 00	12.11	3	cnd	10			10
Subventions aux associations	11	1	5	3301	11 001 05 01	33.00	3	cnd	510			510
Subvention à l'ASBL CIVA	11	1	5	3302	11 001 05 02	33.00	3	cnd	121	-46		75
Subventions aux assoc dans le cadre de parcours d'artistes en Région Bxl-Capital	11	1	5	33.03	11 001 05 03	33.00	3	cnd	0			0
Totaux pour l'activité 5								cnd	641	-46	0	595

ACTIVITÉ 6 – AUDIO-VISUEL

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio- visuel et enseignement												
Prog. 1 : Culture												
Act. 6 : AUDIO-VISUEL												
Depenses de promotion, diffusion, publication	11	1	6	1202	11 001 06 00	12.11	3	cnd	18			18
Frais de fonctionnement du service de pret de materiel	11	1	6	1211	11 001 06 01	12.11	3	cnd	30			30
Subventions aux associations	11	1	6	3301	11 001 06 02	33.00	3	cnd	460	10		470
Subvention a Tele-Bruxelles	11	1	6	3302	11 001 06 03	33.00	3	cnd caa	2.750		524	2.750 524
Audio-Visuel – Achat de biens durables pour le service de prêt de matériel audiovisuel	11	1	6	7401	11 001 06 04	74.22	3	cnd	29			29
Totaux pour l'activité 6								cnd caa	3.287	10	0 524	3.297 524

Commentaires par allocation de base**A.B. 33.02 – Subvention à Télé-Bruxelles**

Crédit proposé : initial : 2.750.000 €

Ajusté caa : 524.000 €

Il s'agit d'accorder le solde du subside 2012 pour lesquels les crédits sont tombés en annulation fin 2013, par décision du Collège du 20 mars 2014.

Ces dépenses sont compensées par l'octroi d'une recette complémentaire de 1.000.000 € pour la vente du CIVA.

ACTIVITÉ 7 – CENTRES CULTURELS

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio- visuel et enseignement												
Prog. 1 : Culture												
Act. 7 : CENTRES CULTURELS												
Subventions aux Centres Culturels reconnus	11	1	7	3301	11 001 07 00	33.00	3	cnd	363			363
Subvention aux Halles de Schaerbeek	11	1	7	3302	11 001 07 01	33.00	3	cnd	85			85
Concertations des centres culturels bruxellois	11	1	7	33.03	11 001 07 02	33.00	3	ce	0			
Totaux pour l'activité 7								cnd	448	0	0	448

PROGRAMME 2 – SPORTS ET JEUNESSE

ACTIVITÉ 1 – JEUNESSE, LUDOTHEQUE

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio- visuel et enseignement												
Prog. 2 : Sports et jeunesse												
Act. 1 : JEUNESSE, LUDOTHEQUES												
Autres dépenses de promotion, diffusion, jeunesse	11	2	1	1202	11 002 01 00	12.11	3	cnd	6			6
Autres dépenses de promotion, diffusion ludothèques	11	2	1	1203	11 002 01 01	12.11	3	cnd	15			15
Subventions aux associations en matière de jeunesse	11	2	1	3301	11 002 01 03	33.00	3	cnd	253			253
Subventions aux associations en matière de ludothèques	11	2	1	3302	11 002 01 04	33.00	3	cnd	83	- 19		64
Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse	11	2	1	3303	11 002 01 07	33.00	3	cnd	44			44
Subventions ludothèques communales	11	2	1	43.20	11 002 01 08	43.20	3	cnd	0	19		19
Subventions pour aménagement ou amélioration des installations Jeunesse, ludothèques-Dépenses patrimoniales-Ludothèque de la Cocof	11	2	1	5201	11 002 01 05	52.10	3	cnd	17			17
	11	2	1	7401	11 002 01 06	74.22	3	cnd	1			1
Totaux pour l'activité 1								cnd	419	0	0	419

ACTIVITÉ 2 – SPORTS

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio- visuel et enseignement												
Prog. 2 : Sports et jeunesse												
Act. 2 : SPORTS												
Dépenses de promotion, publication	11	2	2	1202	11 002 02 00	12.11	3	cnd	50			50
Subventions aux associations	11	2	2	3301	11 002 02 01	33.00	3	cnd	357			357
Subventions aux clubs sportifs	11	2	2	3302	11 002 02 02	33.00	3	cnd	176			176
Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe	11	2	2	3303	11 002 02 03	33.00	1	cnd	116			116
Subventions aux associations actives dans le domaine du sport féminin	11	2	2	3304	11 002 02 04	33.00	2	cnd	180			180
Totaux pour l'activité 2								cnd	879	0	0	879

ACTIVITÉ 3 – PETITE ENFANCE

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio- visuel et enseignement												
Prog. 2 : Sports et jeunesse												
Act. 3 : PETITE ENFANCE												
Prestations de tiers, frais de missions (deplacements, sejours, ...) des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	11	2	3	1201	11 002 03 00	12.11	3	cnd	10			10
Depenses d'organisation, promotion, diffusion, publication	11	2	3	1202	11 002 03 01	12.11	3	cnd	22			22
Subventions aux associations	11	2	3	3301	11 002 03 02	33.00	3	cnd	224			224
Petite enfance – Participation de la COCOF à la subvention à la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE)	11	2	3	4101	11 002 03 03	41.10	4	cnd	2			2
Totaux pour l'activité 3								cnd	258	0	0	258

ACTIVITÉ 4 : EDUCATION À LA CULTURE

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio- visuel et enseignement												
Prog. 2 : Sports et jeunesse												
Act. 4 : EDUCATION A LA CULTURE												
Prestations de tiers, frais de missions (deplacements, sejours, ...) des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	11	2	4	1201	11 002 04 00	12.11	3	cnd	11			11
Education à la culture – la culture a de la classe	11	2	4	1203	11 002 04 01	12.11	3	ce co	150 20			150 20
Frais d'impression	11	2	4	1204	11 002 04 02	12.11	3	cnd	1			1
Subventions aux associations (secteur prive)	11	2	4	3301	11 002 04 03	33.00	3	cnd caa	490		- 1 1	489 1
Totaux pour l'activité 4								cnd ce co caa	502 150 20	0 0 0	- 1 0 0 1	501 150 20 1

Commentaires par allocation de base**A.B. 33.01 – Subventions aux associations (secteur privé)**

Crédit proposé : caa : 1.000 €

Il s'agit du solde 2012 d'un subside au profit du Théâtre Royal de la Monnaie tombé en annulation, suite à une erreur d'encodage.

PROGRAMME 3 – ÉDUCATION A LA CULTURE

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio- visuel et enseignement												
Prog. 3 : Education à la culture												
Accompagnement des projets Anim'action	11	3	0	12.03	11 003 00 02	12.11	1	ce co	0 22			0 22
Totaux pour le programme 3								ce co	0 22	0 0	0 0	0 22

PROGRAMME 4 – ÉDUCATION PERMANENTE, ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES

ACTIVITÉ 1 – SUPPORT DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio- visuel et enseignement												
Prog. 4 : Education permanente, activités socio-culturelles												
Act. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE												
Autres dépenses de promotion, diffusion, publication	11	4	1	1202	11 004 01 00	12.11	3	cnd	5			5
Subventions aux associations en matiere d'education permanente	11	4	1	3301	11 004 01 01	33.00	3	cnd	201			201
Subsides aux associations d'education permanente	11	4	1	3302	11 004 01 02	33.00	3	cnd	376			376
Totaux pour l'activité 1								cnd	582	0	0	582

PROGRAMME 6 – ACTIVITES PARASCOLAIRES A CARACTERE PEDAGOGIQUE

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audio- visuel et enseignement												
Prog. 6 : Activités para-scolaires à caractère pédagogique												
Dépenses de fonctionnement du Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP)	11	6	1	1202	11 006 01 01	12.11	3	cnd	30			30
Subventions aux associations	11	6	1	3301	11 006 01 03	33.00	3	cnd	374			374
Totaux pour le programme 6								cnd	404	0	0	404

DIVISION 21 – ADMINISTRATION

PROGRAMME 0 – SUBSISTANCE

BUDGET 2014 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédits	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 21 : Administration												
Prog. 0 : Subsistance												
Dépenses de toute nature relatives au transfert de compétences en soins de santé des personnes âgées dans le cadre de la VI ^{ième} réforme de l'Etat	21	0	0	01.00	21 000 00 34	01.01		cnd				0
Dépenses de toute nature relatives au transfert de compétences en soins de santé – convention INAMI et autres structures de soins – dans le cadre de la VI ^{ème} Réforme de l'Etat	21	0	0	01.01	21 000 00 35	01.01		cnd				0
Accord Non Marchand Gestion												
Embauche compensatoire (BEC et Reduire et Compenser	21	0	0	01.03	21 000 00 00	01.01	3	cnd	71			71
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.04	21 000 00 01	01.01		ce co	0 0			0 0
Accord Non Marchand ACS	21	0	0	01.05	21 000 00 02	01.01	3	cnd	760			760
Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat	21	0	0	01.06	21 000 00 03	01.01	1	ce co	100 100			100 100
Accord Non Marchand Embauche compensatoire	21	0	0	01.07	21 000 00 04	01.01	3	cnd	4.600			4.600
Frais de fonctionnement de la cellule communication	21	0	0	01.08	21 000 00 05	01.01	1	cnd	0			0
Accord Non Marchand Volet Bien Etre	21	0	0	01.09	21 000 00 06	01.01	3	cnd	200			200
Accord Non Marchand Primes syndicales	21	0	0	01.10	21 000 00 07	01.01	3	cnd	191			191
Remunerations du personnel statutaire	21	0	0	11.03	21 000 00 08	11.11	3	cnd	18.000		- 233	17.767
Remunerations du personnel contractuel	21	0	0	11.04	21 000 00 09	11.11	3	cnd	4.130		- 52	4.078
Frais lies au personnel	21	0	0	11.05	21 000 00 10	11.11	3	cnd	913			913
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC	21	0	0	11.08	21 000 00 11	11.20	4	cnd	1.492		- 8	1.484
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant	21	0	0	11.09	21 000 00 12	11.20	4	cnd	3.559		- 8	3.551
Primes de responsabilisation	21	0	0	11.10	21 000 00 13	11.20	4	cnd	171			171
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH	21	0	0	11.11	21 000 00 14	11.20	4	cnd	80			80
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	21	0	0	11.20	21 000 00 15	11.20	4	cnd	416			416
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son personnel	21	0	0	11.21	21 000 00 16	11.20	4	cnd	0		0	0
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0	0	12.01	21 000 00 17	12.11	1	cnd	38			38
Frais de gestion du personnel	21	0	0	12.03	21 000 00 18	12.11	1	cnd	615		5	620
Frais de formation du personnel	21	0	0	12.04	21 000 00 19	12.11		cnd	165		30	195
Frais lies a l'informatisation de l'administration	21	0	0	12.05	21 000 00 20	12.11	1	cnd	830		95	925
Application général e-sub	21	0	0	12.06	21 000 00 21	12.11	4	ce co	342 114		- 228	114 114
Application budgétaire et comptable	21	0	0	12.07	21 000 00 22	12.11	1	ce co	200 200			200 200
Missions du Service interne de Prevention et de Protection du Travail (SIPP)fonct.	21	0	0	12.09	21 000 00 23	12.11	1	cnd	127			127
Frais de fonctionnement	21	0	0	12.11	21 000 00 24	12.11		cnd	1.310			1.310

BUDGET 2014 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédits	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Frais de location	21	0	0	12.12	21 000 00 25	12.12		cnd	0			0
Frais de location simple (leasing operationnel)	21	0	0	12.13	21 000 00 26	12.13		cnd	70			70
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	21	0	0	12.15	21 000 00 27	12.11		cnd	40			40
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	21	0	0	12.16	21 000 00 28	12.11	3	cnd	40			40
Dotation au Service social	21	0	0	33.01	21 000 00 29	33.00	1	cnd	821			821
Dotation au SGS Bâtiments	21	0	0	61.35	21 000 00 30	61.31	1	cnd	1.048		- 100	948
Depenses patrimoniales	21	0	0	74.01	21 000 00 31	74.22		cnd	87		- 22	65
Achat de materiel informatique et bureautique	21	0	0	74.02	21 000 00 32	74.22	1	cnd	160		155	315
Depenses patrimoniales du S.I.P.P.	21	0	0	74.03	21 000 00 33	74.22	1	cnd	18			18
Totaux pour le programme 0								cnd	39.952	0	- 138	39.814
								ce	642	0	- 228	414
								co	414	0	0	414

Commentaires par allocation de base

A.B. 11.03 – Rémunération du personnel statutaire

Crédit proposé : 17.767.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 11.04 – Rémunération du personnel contractuel

Crédit proposé : 4.078.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 11.08 – Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC

Crédit proposé : 1.484.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés.

A.B. 11.09 – Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-Province de Brabant

Crédit proposé : 3.551.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés.

A.B. 12.03 – Frais de gestion du personnel

Crédit proposé : 620.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés.

A.B. 12.04 – Frais de formation du personnel

Crédit proposé : 195.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés.

A.B. 12.05 – Frais liés à l'informatisation de l'administration

Crédit proposé : 925.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés. Il s'agit de couvrir le supplément salarial pour un nouvel agent de la cellule iris team du CIRB, la facture de fin d'année pour le marché informatique au Ceria et les factures de prestations du CIRB en ce qui concerne la formation aux nouveaux logiciels (sous licences).

A.B. 12.06 – Application général E-sub

Crédit proposé : 114.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés.

A.B. 61.35 – Dotation au SGS bâtiments

Crédit proposé : 948.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés.

A.B. 74.01 – Dépenses patrimoniales

Crédit proposé : 65.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés.

A.B. 74.02 – Achat de matériel informatique et bureautique

Crédit proposé : 315.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés.

DIVISION 22 – AIDE AUX PERSONNES

PROGRAMME 1 – ACTION SOCIALE

BUDGET 2014 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédits	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 22 – Aide aux personnes												
Prog. 1 : Action Sociale												
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration												
	22	1	0	12.01	22 001 00 00	12.11	1	cnd	37			37
Promotion, publication, diffusion												
	22	1	0	12.02	22 001 00 01	12.11	1	cnd	41			41
Subventions à des organismes d'aide sociale												
	22	1	0	33.01	22 001 00 03	33.00	3	cnd	468	233		701
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale												
	22	1	0	33.03	22 001 00 04	33.00	3	cnd	3.280		- 33	3.247
Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique												
	22	1	0	33.04	22 001 00 05	34.42	3	cnd	150			150
Subventions à l'ASBL « fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »												
	22	1	0	33.05	22 001 00 06	33.00	1	cnd	42	9		51
Subventions aux Maisons d'accueil												
	22	1	0	33.06	22 001 00 07	34.42	3	cnd	10.707	- 9	- 278	10.420
Subventions aux services d'aide aux justiciables												
	22	1	0	33.07	22 001 00 08	33.00	3	cnd	1.103		- 11	1.092
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille												
	22	1	0	33.08	22 001 00 09	33.00	1	cnd	74			74
Subventions aux réseaux en action sociale												
	22	1	0	33.09	22 001 00 10	33.00	1	cnd	62		- 1	61
Subventions aux services de médiation de dettes												
	22	1	0	33.10	22 001 00 11	33.00	3	cnd	276	- 233		43
Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination												
	22	1	0	33.11	22 001 00 12	33.00	1	cnd	87			87
Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale												
	22	1	0	53.01	22 001 00 13	53.10	1	cnd	110			110
Totaux pour le programme 1								cnd	16.437	0	- 323	16.114

Commentaires par allocation de base

A.B. 33.01 – Subvention à des organismes d'aide sociale

Crédit proposé : 701.000 €

Un transfert a été réalisé :

- un transfert de 233.000 € à partir de l'A.B. 22.10.33.10 (Subventions aux services de médiation de dettes).

L'augmentation des crédits est utilisée pour financer les services de médiation de dettes, étant donné que le Décret ambulatorio ne prévoit pas encore de les financer.

A.B. 33.03 – Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale

Crédit proposé : 3.247.000 €

Les crédits ont été revus à la baisse sur base des nouvelles estimations budgétaires (et du fait que l'indexation n'a pas eu lieu).

A.B. 33.05 – Subventions a l'ASBL « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »

Les crédits ont été augmentés de 9000 € pour financer le fonds suite à un transfert de l'AB 33.06 (subventions aux maisons d'accueil)

A.B. 33.06 – Subventions aux maisons d'accueil

Crédit proposé : 10.420.000 €

Un transfert de 9000 € a été réalisé vers l'A.B. 22.10.33.05 (Subventions a l'ASBL « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale). D'autre part, les estimations budgétaires ont été revues à la baisse (notamment à cause de l'absence d'indexation en 2014)

A.B. 33.07 – Subventions aux services d'aide aux justiciables

Crédit proposé : 1.092.000 €

Les crédits ont été revus à la baisse de 11.000 € sur la base des nouvelles estimations budgétaires.

A.B. 33.10 – Subventions aux services de médiation de dettes

Crédit proposé : 43.000 €

Un transfert de 233.000 € a été réalisé vers l'A.B. 22.10.33.01 (Subventions à des organismes d'aide sociale).

PROGRAMME 2 – COHESION SOCIALE

BUDGET 2014 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédits	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 22 – Aide aux personnes												
Prog.2 : Cohésion sociale												
Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	22	2	0	00.01	22 002 00 00	12.11	3	cnd	888			888
Depenses de toute nature en matiere d'integration sociale des communautes locales et leur cohabitation	22	2	0	12.02	22 002 00 01	12.11	3	cnd	99	143		242
Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabetisation et l'apprentissage du français pour adultes	22	2	0	33.02	22 002 00 02	33.00	3	cnd	869			869
Cofinancement du Fipi Associatif	22	2	0	33.03	22 002 00 03	33.00	3	cnd	97	- 5		92
Subventions aux associations visant a l'integration sociale des communautes locales et leur cohabitation	22	2	0	33.04	22 002 00 04	33.00	3	cnd	413			413

BUDGET 2014 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédits	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Subventions a l'ASBL « Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles »	22	2	0	33.05	22 002 00 05	33.00	3	cnd	154			154
Subventions au centre régional d'appui	22	2	0	33.06	22 002 00 06	33.00	3	cnd	242			242
Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	22	2	0	33.07	22 002 00 07	33.00	3	cnd	1.640			1.640
Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.08	22 002 00 08	33.00	3	cnd	6.558			6.558
Subventions pour " Lissage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.09	22 002 00 09	33.00	3	cnd	611			611
Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants	22	2	0	33.10	22 002 00 10	33.00	3	cnd	294	- 143		151
Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants	22	2	0	33.11	22 002 00 11	33.00	3	ce co	1.800 1.500		- 1500 - 1200	300 300
Fonds d'impulsion à la Politique des Immigrés	22	2	0	33.12	22 002 00 15	33.00	3	ce	0			
Co-financement du Fipi communal	22	2	0	43.05	22 002 00 12	43.20	3	cnd	466	- 115		351
Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif	22	2	0	52.01	22 002 00 13	52.10	1	cnd	78	5		83
Subventions pour infrastructures dans le cadre du co-financement du FIPI communal	22	2	0	63.01	22 002 00 14	63.21	3	cnd	0	115		115
Totaux pour le programme 2								cnd ce co	12.409 1.800 1.500	0 0 0	0 - 1.500 - 1.200	12.409 300 300

Commentaires par allocation de base

A.B.12.02 – Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale

Crédit proposé : 242.000 €

Un arrêté de transfert de 143.000 € a augmenté l'initial 2014 à 242.000 €

Motif : L'arrêté de transfert est destiné à honorer le bon de commande pour la réalisation de l'application informatique de gestion pour les futurs bureaux d'accueil des Primo-arrivants

A.B.33.03 – cofinancement du FIPI associatif

Crédit proposé : 92.000 €

Un arrêté de transfert a diminué l'initial 2014 à 92.000 €

5.000 € ont été transférés à l'A.B..22.20.52.01

Motif : paiement de frais d'infrastructure ou de matériel dans le cadre des projets FIPI associatif

A.B.33.10 – Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants

Crédit proposé : 151.000 €

Diminution du budget initial 2013 de 143.000 €

Motif : transfert vers l'A.B. 12.02 afin de payer l'application informatique pour la gestion des Primo-arrivants

A.B.33.11 – Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants

Crédit proposé :

engagement : 300.000 €

ordonnancement : 300.000 €

Diminution du budget initial 2014 de 1.500.000 € en engagement et de 1.200.000 € en ordonnancement

Motif : le Bureau d'accueil ne sera pas ouvert au cours de cet exercice budgétaire

A.B.43.05 – Subventions aux communes pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale

Crédit proposé : 351.000 €

Un arrêté de transfert à réduit l'initial 2014 à 351.000 €

– 115.000 € vers l'A.B. 22.20.63.01

Motif : Redistribution pour le paiement des subventions d'infrastructures liées aux projets communaux sélectionnés dans le cadre du FIPI 2014

AB 52.01 – Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif

Crédit proposé : 83.000 €

Un arrêté de transfert a augmenté l'initial 2014 à 83.000 €

+ 5.000 € venant de l'A.B. 22.20.33.03

Motif : Montant servant à couvrir des frais de matériel ou d'infrastructure liées aux projets communaux sélectionnés dans le cadre du FIPI 2014.

AB 63.01 – Subventions pour infrastructures pour le FIPI communal

Crédit proposé : 115.000 €

Un arrêté de transfert a augmenté l'initial 2014 à 115.000 €

+ 115.000 € venant de l'A.B. 22.20.43.05

Motif : Montant servant à couvrir des frais de matériel ou d'infrastructure liées aux projets communaux sélectionnés dans le cadre du FIPI 2014.

PROGRAMME 3 – PERSONNES HANDICAPEES

ACT. 2 : SERVICE À GESTION SEPARÉE CENTRE ETOILE POLAIRE

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 22 – Aide aux personnes												
Prog. 3 : Personnes handicapées												
Act. 2 : SERVICE A GESTION SEPARÉE CENTRE ETOILE POLAIRE												
Rémunération du personnel de l'Etoile polaire	22	3	2	11.01	22 003 02 00	11.11	3	cnd	762		- 8	754
Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire	22	3	2	41.31	22 003 02 01	61.31	4	cnd	610			610
Totaux pour l'activité 2								cnd	1.372	0	- 8	1.364

Commentaires par allocation de base

Justification des dépenses

A.B. 11.01 – Rémunération du personnel de l'Etoile polaire

Crédit proposé : 754 000 €

Ce crédit couvre les rémunérations du personnel des services CRF. Le montant est en diminution suite à des mouvements au sein du personnel.

A.B. 41.31 – Dotation au service à gestion séparée Centre Etoile polaire

Crédit proposé : 610.000 €

Les conventions entre l'INAMI et l'Etoile Polaire imposent le respect de toute une série de dispositions réglementaires qui ont justifié la création du service à gestion séparée.

Le montant de la dotation correspond au remboursement des loyers et du personnel. Il est en diminution afin de coller au plus près des montants réellement consommés cette année. Cette diminution concerne essentiellement les dépenses en personnel.

PROGRAMME 3 – PERSONNES HANDICAPEES

ACT. 3 – SERVICE À GESTION SÉPARÉE SBFPH

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 22 – Aide aux personnes												
Prog. 3 : Personnes handicapées												
Act. 3 : SERVICE A GESTION SEPARÉE SBFPH												
Contrat de maintenance évolutive	22	3	3	12.03	22 003 03 01	12.11	4	ce co	398 166		- 232	166
Dotation au S.G.S. SBFPH.	22	3	3	41.03	22 003 03 02	41.30	4	cnd	136.591		- 585	136.006
Totaux pour l'activité 3								cnd ce	136.591 398	0 0	- 585 - 232	136.006 166

A.B. 41.03 – Dotation au Service à gestion séparée

Crédit proposé : 136.006.000 €

Ce montant permet d'équilibrer le budget du service à gestion séparée Phare (Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées). Il existe un surplus budgétaire de 1.112.000 € à l'ajusté du budget compte tenu du fait que la dotation de PHARE a déjà été versée en 2014.

Les modifications des dépenses et des recettes se justifient comme suit :

Dépenses :**– article 8.01.02 (examens complémentaires dans le cadre du processus global)**

Montant proposé : 6. 000 €

Ce montant permet de couvrir l'augmentation du nombre et du coût des examens complémentaires.

– article 8.01.03 (frais de déplacement et de séjour)

Montant proposé : 289.000 €

Cette intervention vise à couvrir les frais supplémentaires liés au handicap de la personne afin qu'elle puisse se rendre à son lieu d'activité.

– article 8.01.04 (aides individuelles à l'intégration)

Montant proposé : CO : 1.920.000 €
CE : 4.482.000 €

Les crédits tiennent compte de demandes en aides individuelles en 2014 et en engagement ce crédit permet de notifier les décisions déjà prises en 2014 et qui seront ordonnancées ultérieurement.

– article 8.01.05 (interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire)

Montant proposé : CO : 239.000 €
CE : 311.000 €

Ce montant couvre les demandes introduites à ce jour.

– article 8.01.06 (interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécial)

Montant proposé : 377.000 €

Ce montant correspond à la prise en charge dans l'enseignement spécialisé de jeunes adultes handicapés ne trouvant pas de place en ETA ou en centres de jour. Une convention est conclue chaque année avec la Fédération Wallonie Bruxelles à ce propos. Le montant augmenté permet la prise en charge de cas supplémentaires. Un avenant à la convention a été conclu avec la Fédération Wallonie Bruxelles. Il permet de répondre à 38 demandes au total.

– **article 8.02.01 (subventions à l'entretien aux CRF)**

Montant proposé : 275.000 €

Cette subvention couvre les frais de fonctionnement des centres de réadaptation fonctionnelle extra-hospitaliers.

– **article 8.02.02 (subventions à l'investissement aux CRF)**

Montant proposé : 30.000 €

Permet de couvrir les demandes de subventions à l'investissement aux CRF.

– **article 8.02.03 (subventions aux services d'accompagnement)**

Montant proposé : 6.211.000 €

Le montant initial prenait en compte le coût année pleine des nouveaux agréments ou octroi de nouvelles missions prévues en 2014. Les agréments ou modifications d'agrément étant adoptés en cours d'année, ce montant est revu à la baisse. De plus, l'indexation prévue en 2014 a été retirée.

– **article 8.02.04 (subventions aux services d'interprétation pour sourds)**

Montant proposé : 160.000 €

Ce crédit permet de couvrir les avances de 2014 et des soldes des années antérieures pour le fonctionnement du service d'interprétation pour sourds et également les frais de prestations des interprètes et translittérateurs.

– **article 8.02.05 (Interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA)**

Montant proposé : 26.605.000 €

Le montant initial subit une diminution cette année et ce pour plusieurs raisons : tout d'abord, des transferts vers d'autres allocations pour un montant de 200.000 € ont permis la mise en place du plan de relance ainsi qu'un soutien aux investissements dans les entreprises de travail adapté. Ensuite, l'indexation prévue en 2014 a été retirée à concurrence de 250.000 €.

– **article 8.02.06 (subventions à l'investissement aux ETA)**

Montant proposé : 624.000 €

Ce montant couvre les demandes introduites par les ETA.

– **article 8.02.08 (subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement)**

Montant proposé : CO : 95.290.000 €
CE : 96.109.000 €

Ce montant permet de couvrir les avances mensuelles des centres de jour, d'hébergement et des centres de jour pour enfants scolarisés, la liquidation de soldes approuvés relatifs aux années antérieures.

Il couvre le nouvel agrément donné aux centre d'hébergement de la Coupole de l'Autisme en 2014.

– **article 8.02.09 (Conventions prioritaires et nominatives)**

Montant proposé : 1.793.000 €

Ce crédit permet de couvrir les demandes.

– **article 8.02.10 (Dépenses relatives aux frais de fonctionnement de l'Interface Grande dépendance)**

Montant proposé : 10,000 €

Ce crédit permet de couvrir le fonctionnement de la Cellule composée de 2 agents.

– **article 8.02.11 (Dépenses relatives à la création de places et aux projets de répit pour les familles en attente de places)**

Montant proposé : 901.000 €

Ce crédit est destiné aux possibilités de création de places et de solutions de répit. Ce montant permet également de couvrir des projets répit, de soutien aux personnes de grande dépendance comme le projet Intermaide et du logement alternatif comme à titre d'illustration le Projet Pilotis.

– **article 8.02.12 (Frais de fonctionnement du Fonds Old-Timer)**

Montant proposé : 14.000 €

Ce crédit permet de financer le fonctionnement du Fonds Old Timer.

– **article 8.02.13 (Gestion financière des subventions périodiques à l'utilisation)**

Montant proposé : 177.000 €

Ce crédit est en diminution suite au retard pris dans les travaux de construction des centres de jour et d'hébergement Coupole bruxelloise de l'Autisme à Jette qui s'est ouvert au milieu de l'année 2014 et le projet de centre pour polyhandicapés Hoppa à Berchem qui ne s'ouvrira qu'en 2015.

– **article 8.03.01 (Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées)**

Montant proposé : 922.000 €

Le montant augmenté proposé résulte de la redistribution en vue de permettre l'exécution du plan de relance des ETA.

– **article 8.03.02 (dépenses relatives aux subsides reçus de la Loterie Nationale)**

Montant proposé : 600.000 €

Ce montant correspond à la partie des montants reçus de la Loterie Nationale alloués à la politique des personnes handicapées, et plus particulièrement à l'adresse des centres de jour, des centres d'hébergements, des services d'accompagnement et des ETA.

– **article 8.05.01 (frais de constitution d'hypothèques ETA)**

Montant proposé : 7.000 €

Ce montant est destiné à constituer les hypothèques destinées à garantir les droits de l'Administration sur les biens d'investissement des ETA subventionnées par l'Administration. Il est également nécessaire au cas où une ETA ferait faillite ou en cas de litige.

– **article 8.05.02 (Honoraires, jetons du conseil consultatif et frais d'études)**

Montant proposé : 14.000 €

L'augmentation est destinée à la mise en œuvre de l'étude sur la gestion des flux et des procédures au sein des prestations individuelles. Le crédit sert principalement à couvrir les jetons de présence des membres du Conseil consultatif.

– **article 8.05.03 (Frais de mission SGS)**

Montant proposé : 2.000 €

Ce montant permet de couvrir les besoins attendu.

– **article 8.05.04 (frais de documentation)**

Montant proposé : 8.000 €

Ce montant permet de couvrir les besoins survenus en 2014.

– **article 8.05.05 (Promotion, publication, diffusion)**

Montant proposé : 60.000 €

Ce crédit permet de couvrir les diverses actions à mener afin de garantir de meilleurs outils d'informations et de représentation, tels que le journal bi-annuel Phare, le site Phare et brochures d'information ou de représentation. Il pourrait couvrir également l'organisation d'ateliers de sensibilisation, de colloques ou de conférences.

– **article 8.05.06 (Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne en situation de handicap)**

Montant proposé : 82.000 €

Ce montant permet la réalisation d'études et d'enquêtes. Il couvre également les coûts de publication de ses travaux et leur diffusion.

– **article 8.05.07 (Mise en œuvre de la Convention des Nations Unies)**

Montant proposé : 6.000 €

Ce crédit permet de mener différentes actions afin de mettre en œuvre la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Il a été réduit de 4.000 € à l'ajustement.

– **article 8.05.09 (Frais bancaires)**

Montant proposé : 1.000 €

Ce montant permet de couvrir les besoins attendus.

– **article 8.06.00 (Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral)**

Montant proposé : 6.000 €

Ce montant permet de couvrir les besoins attendus.

– **article 8.08.01 (Dépenses relatives au projet du Fonds social européen X009400 dans l'emploi ordinaire)**

Montant proposé : CO : 1.570.000 €
CE : 1.981.000 €

Cette allocation concerne les interventions reprises par le projet co-financé par le FSE et qui inclut les contrats d'adaptation professionnelle, la prime d'insertion et la prime d'installation. La diminution du crédit est due à la rectification d'indexation.

– **article 8.08.02 (Dépenses relatives au projet du Fonds social européen X0065300 dans les entreprises de travail adapté)**

Montant proposé : CO : 385.000 €
CE : 579.000 €

Il s'agit d'une allocation de base destinée à faire apparaître plus clairement les dépenses réalisées pour le projet FSE des Contrats d'apprentissage (CAP) en ETA.

La diminution du crédit est due à la rectification d'indexation.

– **article 8.09.09 (Annulation de créances)**

Montant proposé : 0 €

Dans son dernier rapport de contrôle des comptes du SBFPH, la Cour des Comptes a relevé que les annulations de créances ne faisaient plus l'objet d'imputation budgétaire et biaisaient donc le résultat budgétaire réel. Dès lors, afin de se conformer à cette remarque, l'allocation de base « Annulation de créance » est réintroduite lors de cet ajustement.

Recettes :

Commentaires par allocation de base :

– **article 7.01.00 (Prestations individuelles)**

Montant proposé : 5.000 €

– **article 7.02.00 (prestations collectives)**

Montant proposé : 1.500.000 €

Ce montant intègre les récupérations en 2013 des montants réévalués en prestations collectives (services d'accompagnement, centres de jour et d'hébergement et entreprises de travail adapté).

– **article 7.03.00 (Initiatives)**

Montant proposé : 10.000 €

Ce montant résulte de récupérations prévues dans le cas où les justificatifs introduits par les associations subventionnées sont inférieurs à la subvention octroyée.

– **article 7.04.00 (Accords de coopération)**

Montant proposé : 1.075.000 €

Ce montant correspond au dernier décompte reçu concernant l'accord de coopération relatif à la libre circulation des personnes handicapées entre PHARE et l'AWIPH, pour l'année 2011.

– **article 7.07.00 (dotation)**

Montant proposé : 136.006.000 €

Ce montant équilibre la balance recettes/dépenses du budget du service Phare (SBFPH).

– **article 7.08.00 (Fonds social européen)**

Montant proposé : 713.000 €

Il s'agit du montant perçu du FSE pour les années 2009 et 2010.

– **article 7.10.00 (autres produits)**

Montant proposé : 2.000 €

Il s'agit des intérêts créditeurs sur compte à vue et des éventuelles recettes diverses.

PROGRAMME 4 – FAMILLE

BUDGET 2014 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédits	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 22 – Aide aux personnes												
Prog. 4 : Famille												
Indemnités due par la cocof dans le cadre de procédure judiciaire	22	4	0	12.01	22 0004 00 08	12.11	1	cnd			230	230
Subventions aux services d'aide à domicile	22	4	0	33.12	22 004 00 00	34.42	3	cnd	27.909		580	28.489
Subventions aux centres de planning familial	22	4	0	33.13	22 004 00 01	33.00	3	cnd	7.212		- 72	7.140
Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)	22	4	0	33.14	22 004 00 02	33.00	3	cnd	221		- 2	219
Centres de formations d'aides familiaux	22	4	0	33.15	22 004 00 03	33.00	3	cnd	247		- 55	192
Subventions aux services Espaces-Rencontres	22	4	0	33.16	22 004 00 04	33.00	3	cnd	523		- 5	518
Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge	22	4	0	33.17	22 004 00 05	33.00	3	cnd	301			301
Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées	22	4	0	33.18	22 004 00 06	33.00	3	cnd	56		- 1	55
Subvention pour la mise en oeuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS)	22	4	0	33.19	22 004 00 07	33.00	2	cnd	300			300
Totaux pour le programme 4								cnd	36.769	0	675	37.444

Commentaires par allocation de base**A.B. 12.01 – Indemnités dues par la Cocof dans le cadre de procédure judiciaire**

Crédit proposé : 230.000 €

Décompte des sommes dues à la SPRL A-RESIDENCE dans le cadre du litige qui nous oppose suite à l'arrêt du 2 juin 2014 (Condamnation, frais et intérêts calculés jusqu'au 31 décembre 2014).

A.B. 33.12 – Subventions aux services agréés d'aide aux familles

Crédit proposé : 28.489.000 €

Les crédits ont été revus à la hausse (580.000 €) afin de subsidier tous les services en fonction du contingent d'heures.

A.B. 33.13 – Subventions aux centres PMF

Crédit proposé : 7.140 €

Les crédits ont été revus à la baisse en raison de non-indexation qui avait été initialement prévue.

A.B. 33.14 – Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)

Crédit proposé : 219.000 €

Les crédits ont été revus à la baisse (2.000 €) en raison de non-indexation qui avait été initialement prévue.

A.B. 33.15 – Centres de formations d'aides familiaux

Crédit proposé : 192.000 €

Les budgets ont été revus à la baisse car 4 cycles de formation ont été organisés et non 5.

A.B. 33.16 – Subventions aux services « Espaces-Rencontres »

Crédit proposé : 518.000 €

Les besoins sont estimés à 518.000 €. Il est proposé une diminution de crédit de 5.000 €.

A.B. 33.18 – Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées

Crédit proposé : 55.000 €

Les besoins sont estimés à 55.000 €. Il est proposé une diminution de crédit de 1.000 €. (non-indexation)

PROGRAMME 5 – INFRASTRUCTURES SOCIALES

ACTIVITÉ 0

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 22 – Aide aux personnes												
Prog. 5 : Infrastructures sociales												
Activité 0												
Honoraires, frais d'etude, et docu- mentation en matiere d'infrastructures sociales	22	5	0	12.01	22 005 00 00	12.11		cnd	0			0
Dotation au SGS Bâtiments – Personnes Handicapés	22	5	0	61.35	22 005 00 01	61.31	1	cnd	1.070		- 165	905
Dotation au SGS Bâtiments – Cohésion Sociale	22	5	0	61.36	22 005 00 02	61.31	1	cnd	0			0
Dotation au SGS Bâtiments – Action sociale	22	5	0	61.37	22 005 00 03	61.31	1	cnd	550			550
Dotation au SGS Bâtiments – Affaires sociales	22	5	0	61.38	22 005 00 04	61.31	1	cnd	1.082		- 232	850
Dotation au SGS Bâtiments – Construction et équipement halte garderie Etoile polaire	22	5	0	61.39	22 005 00 05	61.31	1	cnd	0			0
Terrains d'accueil pour les gens du voyage	22	5	0	63.24	22 005 00 06	63.21	1	cnd	13			13
Totaux pour le programme 5								cnd	2.715	0	- 397	2.318

Commentaires par allocation de base

A.B. 61.35 – Dotation au SGS Bâtiments – Personnes handicapées

Montant proposé : 905.000 €

Ce crédit est destiné aux subventions relatives à la construction, l'achat, l'aménagement ou l'équipement de centres de jour et d'hébergement du secteur privé. Une priorité est accordée aux travaux nécessaires pour garantir la sécurité, travaux qui sont réclamés par le service régional d'incendie.

Ce crédit a été diminué lors de l'ajustement compte tenu du taux d'exécution constaté.

A.B. 61.37 – Dotation au SGS Bâtiments – Action sociale

Montant proposé : 550.000 €

Dans le budget du SGS Bâtiments : 500.000 € CE
550.000 € CO

Les crédits prévus visent la continuation de l'ancien programme crèches.

A.B. 61.38 – Dotation au SGS Bâtiments-Affaires sociales

Crédit proposé : 850.000 €

Sur la base des derniers chiffres fournis par l'Administration, le montant de la dotation au SGS « Bâtiment » peut être porté à 850.000 €.

PROGRAMME 6 – SOUTIEN A LA POLITIQUE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**ACTIVITÉ 0**

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 22 – Aide aux personnes												
Prog. 6 : Soutien à la politique d'accueil de la petite enfance												
Activité 0												
Honoraires, frais d'étude, et docu- mentation en matière d'infrastructures de crèches	22	6	0	12.01	22 006 00 00	12.11	3	cnd	60			60
Subventions en matière d'infrastructure de crèche	22	6	0	33.00	22 006 00 01	33.00	3	cnd	120			120
Dotation au SGS Bâtiments – Crèches	22	6	0	61.31	22 006 00 02	61.31	1	cnd	3.500		- 1.920	1.580
Totaux pour le programme 6								cnd	3.680	0	- 1.920	1.760

Commentaires par allocation de base**A.B. 12.01 – Honoraires, frais d'études et documentation en matière de crèches**

Crédit initial : 60.000 €

Crédit ajusté : 60.000 €

Les crédits sont suffisants pour couvrir les besoins en ordonnancement

A.B. 33.01 – Subventions en matière d'infrastructure de crèche

Crédit initial : 120.000 €

Crédit ajusté : 120.000 €

Les crédits disponibles ont permis de soutenir des initiatives d'accueil des 0-3 ans complémentaires au projet d'accueil des crèches. Les crédits sont suffisants pour couvrir les besoins en ordonnancement.

A.B. 61.31 – Dotation au SGS Bâtiments – Crèches

Montant ajusté : 1.580.000 €

Les montants ont été adaptés aux besoins.

Au sein du SGS bâtiments

CE : 18.230.000 €

CO : 707.000 €

Le crédit d'engagement est destiné à financer les nouvelles places d'accueil 0-3 ans qui entrent dans la programmation 2015-2018 de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), en réponse à l'appel à projets conjoint 2014 lancé par la Commission communautaire française et l'ONE.

DIVISION 23 – SANTE**PROGRAMME 1 – SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE**

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 23 – Santé												
Prog. 1 : Support de la politique générale												
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	23	1	0	12.01	23 001 00 00	12.11	3	cnd	50			50
Promotion, publications, diffusion	23	1	0	12.02	23 001 00 01	12.11	3	cnd	50			50
Fonds de participation pour les habitants	23	1	0	12.03	23 001 00 02	12.11	3	cnd	7			7
Subventions pour recherches dans le domaine de la santé	23	1	0	33.01	23 001 00 03	33.00	3	cnd	70	- 54		16
Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale	23	1	0	33.06	23 001 00 04	33.00	3	cnd	76			76
Subventions à l'ASBL « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	23	1	0	33.11	23 001 00 05	33.00	1	cnd	89			89
Subventions pour des initiatives en matière de santé	23	1	0	33.13	23 001 00 06	33.00	3	cnd	884	36		920
Subventions pour des initiatives en matière de Promotion de la Santé	23	1	0	33.14	23 001 00 07	33.00	3	cnd	105			105
Coopérations avec l'Etat fédéral et/ou les entités fédérées	23	1	0	41.01	23 001 00 08	41.40	4	cnd	22	18		40
Totaux pour le programme 1								cnd	1.353	0	0	1.353

Commentaires par allocation de base**A.B. 33.01 – Subventions pour recherches dans le domaine de la santé**

Crédit proposé : 16.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 33.13 – Subventions pour les initiatives en matière de santé

Crédit proposé : 920.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année pour couvrir les projets d'initiatives récurrents à politique inchangée.

A.B. 41.01 – Coopérations avec l'Etat fédéral et/ou les entités fédérées

Crédit proposé : 40.000 €

Un transfert a été opéré en cours d'année pour permettre le paiement des obligations prévues dans les accords de coopération et notamment la cellule politique francophone santé-assuétudes.

PROGRAMME 2 – SERVICES AMBULATOIRES

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
DIVISION 23 – Santé												
Prog. 2 : Services ambulatoires												
Subventions aux services de santé mentale	23	2	0	33.04	23 002 00 00	34.42	3	cnd	15.123	- 549	- 374	14.200
Subventions aux centres d'Accueil téléphonique	23	2	0	33.05	23 002 00 01	33.00	3	cnd	838		- 14	824
Subventions au service intégré de soins à domicile	23	2	0	33.06	23 002 00 02	33.00	3	cnd	11		- 11	0
Subventions aux centres de soins de jour	23	2	0	33.08	23 002 00 03	33.00	3	cnd	56			56
Subventions aux associations en matiere de soins palliatifs	23	2	0	33.09	23 002 00 04	34.42	3	cnd	1.244			1.244
Subventions aux centres de coordination	23	2	0	33.10	23 002 00 05	34.42	3	cnd	1.589		- 109	1.480
Subventions aux Associations de santé intégrée	23	2	0	33.15	23 002 00 06	33.00	3	cnd	3.610		- 203	3.407
Subventions aux services actifs en matiere de toxicomanie	23	2	0	33.16	23 002 00 07	33.00	3	cnd	4.725		- 125	4.600
Subventions aux services de promotion et de developpement sanitaire	23	2	0	33.17	23 002 00 08	33.00	3	cnd	182	549		731
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	23	2	0	33.18	23 002 00 09	33.00	3	cnd	644		- 7	637
Totaux pour le programme 2								cnd	28.022	0	- 843	27.179

Commentaires par allocation de base

A.B. 33.04 – Subventions aux services de santé mentale

Crédit proposé : 14.200.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 33.05 – Subventions aux centres de télé accueil

Crédit proposé : 824.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 33.06 – Subventions au service intégré de soins à domicile

Crédit proposé : 0 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

Le SISD est financé par le biais du fédéral et n'a pas formulé de demande de soutien auprès de la Cocof.

A.B. 33.10 – Subventions aux centres de coordination de soins et services à domicile

Crédit proposé : 1.480.000 €

Le montant permet de faire face aux besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B.33.15 – Subventions aux associations de santé intégrée

Crédit proposé : 3.407.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 33.16 – Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie

Crédit proposé : 4.600.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A.B. 33.17 – Subventions aux services de promotion et de développement sanitaires

Crédit proposé : 731.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année. Il y a une redistribution vers cette A.B. qui permet de subventionner les projets d'initiative habituellement soutenus à politique inchangée.

Commentaires par allocation de base**A.B. 33.18 – Subventions aux réseaux et partenariats d'acteur en santé**

Crédit proposé : 637.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

PROGRAMME 5 – INFRASTRUCTURES

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 23 – Santé												
Prog. 5 : Infrastructures												
Dotation au SGS Bâtiments	23	5	0	61.35	23 005 00 00	61.31	1	cnd	474		- 142	332
Totaux pour le programme 5								cnd	474	0	- 142	332

Commentaires par allocation de base**A.B. 61.35 – Dotation au SGS bâtiments**

Crédit proposé : 332.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés.

DIVISION 24 – TOURISME

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 24 – Tourisme												
Prog. 0 :												
Mise en oeuvre du PLAN TOURISME 2006-2016	24	0	0	01.01	24 000 00 00	01.01		cnd	0			0
Prestations de tiers, frais de missions (deplacements, sejours, ...) des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	24	0	0	12.01	24 000 00 01	12.11	1	cnd	5			5
Promotion, publication, diffusion	24	0	0	12.02	24 000 00 02	12.11	1	cnd	51			51
Maintenance des supports d'indication touristique	24	0	0	12.04	24 000 00 03	12.11	1	ce co	43 43			43 43
Subventions aux associations actives en matiere de tourisme	24	0	0	33.02	24 000 00 04	33.00	1	cnd	818			818
Subvention de fonctionnement à l'Office de Promotion du Tourisme	24	0	0	33.03	24 000 00 05	33.00	1	cnd	3.033			3.033
Subvention à l'office de promotion du tourisme pour les missions spéci- quement bruxelloises	24	0	0	33.04	24 000 00 06	33.00	1	cnd	545			545
Subventions d'investissement en tourisme social (secteur prive)	24	0	0	52.03	24 000 00 07	52.11	1	ce co	670 427			670 427
Subventions d'equipement touristique (secteur prive)	24	0	0	52.04	24 000 00 08	51.12		ce co	0 0			0 0
Primes a la creation et la renovation de chambres d'hotes	24	0	0	53.01	24 000 00 09	53.10	1	cnd	20			20
Dotation au SGS Bâtiments	24	0	0	61.35	24 000 00 10	61.31	1	cnd	183			183
Subventions d'equipements touristiques (secteur public)	24	0	0	63.04	24 000 00 11	63.21		ce co	0 0			0 0
Investissements Indications touristiques	24	0	0	70.01	24 000 00 12	74.22	1	ce co	27 28			27 28
Totaux pour le programme 0								cnd ce co	4.655 740 498	0 0 0	0 0 0	4.655 740 498

DIVISION 25 – TRANSPORT SCOLAIRE

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 25 – Transport scolaire												
Prog. 0 :												
Remuneration du personnel d'accompagnement	25	0	0	11.04	25 000 00 00	11.11	1	cnd	2.500		100	2.600
Frais de transport	25	0	0	12.03	25 000 00 01	12.11	1	cnd	8.451		- 27	8.424
Depenses de toute nature relatives aux transports scolaires	25	0	0	12.11	25 000 00 02	12.11	1	cnd	171		15	186
Frais de location simple de bus	25	0	0	12.13	25 000 00 03	12.11	1	cnd	60		- 20	40
Leasing financier de Bus scolaires (Intérêts)	25	0	0	21.11	25 000 00 04	21.10	1	cnd	0			0
Achat de bus pour le transport scolaire	25	0	0	74.01	25 000 00 05	12.11	1	cnd	0			0
Leasing financier de bus scolaires – (Amortissements)	25	0	0	91.11	25 000 00 06	91.10	1	cnd	0			0
Totaux pour le programme 0								cnd	11.182	0	68	11.250

Commentaires par allocation de base**A.B. 11.04 – rémunération du personnel d'accompagnement**

Crédit proposé : 2.600.000 €

Les crédits ont été adaptés aux besoins

A.B. 12.03 – Frais de transport

Crédit proposé : 8.424.000 €

Sur la base des derniers chiffres estimés par l'Administration, le montant du crédit initial peut être diminué de l'ordre de 27.000 €.

A.B. 12.11 – Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires

Crédit proposé : 186.000 €

A.B. 12.13 – Frais de location de bus

Crédit proposé : 40.000 €

Les crédits ont été adaptés aux besoins.

DIVISION 26 – FORMATION PROFESSIONNELLE

PROGRAMME 1 – SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

BUDGET 2014 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédits	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 26 – Formation professionnelle												
Prog. 1 : Support général de la politique de formation professionnelle												
Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique	26	1	0	01.01	26 001 00 00	33.00	3	cnd	1.313			1.313
Prestations de tiers, frais de missions (déplacement, séjours ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	26	1	0	12.01	26 001 00 01	12.11		cnd	6			6
Promotion, publication, diffusion	26	1	0	12.02	26 001 00 02	12.11		cnd	25			25
Intervention dans la mise en oeuvre et l'évaluation et de la communication des programmes européens des objectifs « Convergence » et « Compétitivité et emploi » du F.S.E. et des initiatives communautaires	26	1	0	12.03	26 001 00 03	12.11	3	ce co	0 45			0 45
Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d'insertion professionnelle	26	1	0	33.01	26 001 00 04	33.00	3	cnd	80			80
Décret ISP : OISP agréés : financement de l'équipe de base	26	1	0	33.02	26 001 00 05	33.00	3	cnd	6.390	60		6.450
Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture	26	1	0	33.03	26 001 00 06	33.00	3	cnd	18	7		25
Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale	26	1	0	33.04	26 001 00 07	33.00	3	cnd	4			4
Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle	26	1	0	33.06	26 001 00 08	33.00		cnd	32			32
Subventions à la FEBISP	26	1	0	33.07	26 001 00 09	33.00		cnd	68			68
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés	26	1	0	33.08	26 001 00 10	33.00	3	cnd	228		- 16	212
Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle	26	1	0	33.09	26 001 00 11	33.00	4	cnd	1.281	- 67		1.214
Frais de gestion liés à l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle	26	1	0	33.10	26 001 00 12	33.00		cnd	37			37
Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socio-professionnelle.	26	1	0	33.11	26 001 00 13	33.00		cnd	12			12
Subvention à Skills Belgium	26	1	0	33.12	26 001 00 14	45.23		cnd	25			25
Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE	26	1	0	45.23	26 001 00 16	45.23	4	cnd	110			110
Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie	26	1	0	45.24	26 001 00 17	45.23	4	cnd	16			16
Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et qualifications	26	1	0	45.25	26 001 00 18	45.23	1	cnd	53			53
Totaux pour le programme 1								cnd ce co	9.698 0 45	0 0 0	- 16 0 0	9.682 0 45

Commentaires par allocation de base**A.B. 33.02 – Décret ISP : OISP agréés : financement de l'équipe de base**

Crédit proposé : 6.450.000 €

Arrêté de redistribution en provenance de l'A.B. 26.10.33.09

A.B. 33.03 – Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture

Crédit proposé : 25.000 €

Arrêté de redistribution en provenance de l'A.B. 26.10.33.09.

A.B. 33.08 – Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés

Crédit proposé : 212.000 €

Le montant a été ajusté à hauteur des besoins estimés.

A.B. 33.09 – Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle

Crédit proposé : 1.214.000 €

Arrêtés de redistribution vers l'A.B. 26 10 33 02 de 60.000 € et vers l'A.B. 26 10 33 03 de 7.000 € rendu possible par le fait que le montant initial repose sur une estimation.

A.B. 33.11 – Financement de la délégation syndicale inter centres du secteur de l'insertion socio-professionnelle

Crédit proposé : 12.000 €

PROGRAMME 2 – CLASSES MOYENNES

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 26 – Formation professionnelle												
Prog. 2 : Classes moyennes												
Rémunération du personnel contractuel dans le cadre de projets FSE	26	2	0	11.01	26 002 00 00	11.11		cnd	0			0
Subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes	26	2	0	33.01	26 002 00 01	12.11		cnd	638	- 430		208
Subvention à Skills Belgium	26	2	0	33.02	26 002 00 02	33.00		cnd	25			25
Sub.de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	26	2	0	41.03	26 002 00 03	41.40	1	cnd	49			49
Dotation SGS (service Formation PME)	26	2	0	41.31	26 002 00 04	41.40		cnd	8.548		- 68	8.480
Préfinancement « Fonds social européen » pour le SFPME	26	2	0	85.50	26 002 00 05	85.50		cnd	0			0
Totaux pour le programme 2								cnd	9.260	- 430	- 68	8.762

Commentaires par allocation de base

A.B. 33 01 – Subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes

Crédit proposé : 208 000 €

A.B. 41.31 – Dotation au SGS (service Formation PME)

Crédit proposé : 8.480.000 €

Les crédits ont été adaptés aux besoins

PROGRAMME 3 – INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

BUDGET 2014 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédits	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 26 – Formation professionnelle												
Prog. 3 : Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle												
Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)	26	3	0	43.05	26 003 00 00	4140	3	cnd	33.820	430	- 279	33.971
Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics	26	3	0	43.06	26 003 00 01	41.40	3	cnd	2.420			2.420
Subvention à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal	26	3	0	43.07	26 003 00 02	41.41	3	cnd	2.640			2.640
Totaux pour le programme 3								cnd	38.880	430	- 279	39.031

A.B 43.05 – Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire

Crédits proposés : 33.971.

Les crédits ont été adaptés aux besoins.

DIVISION 27 – DETTE**ACTIVITÉ 1 – BATIMENTS SCOLAIRES**

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 27 – Dette												
Prog. 0 :												
Act. 1 : BATIMENTS SCOLAIRES												
Frais de fonctionnement	27	0	1	12.11	27 001 00 00	12.11	1	cnd	119			119
Dotation a la Spabs	27	0	1	43.03	27 001 00 01	21.10	1	cnd	237			237
Totaux pour l'activité 1								cnd	356	0	0	356

Commentaires par allocation de base**A.B. 43.03 – Dotation à la SPABSB**

Crédit proposé : 237.000 €

ACTIVITÉ 2 – CHARGES FINANCIÈRES

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 27 – Dette												
Act 2 : CHARGES FINANCIERES												
Charges financières	27	0	2	21.60	27 002 00 01	21.60	1	cnd			66	66
Totaux pour l'activité 2								cnd			66	66

Commentaires par allocation de base**A.B. 21.60 – charges financiers**

Crédit proposé : 66.000 €

Cette A.B. a été créée afin de faire face au intérêts bancaires

ACTIVITÉ 6 – INFRASTRUCTURES SOCIALES : SUBVENTIONS AUX POUVOIRS LOCAUX

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 27 – Dette												
Act. 6 : INFRASTRUCTURES SOCIALES : SUBVENTIONS AUX POUVOIRS LOCAUX												
Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	27	0	6	43.23	27 006 00 00	21.10	1	cnd	6			6
Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	27	0	6	63.22	27 006 00 01	91.10	1	cnd	82			82
Totaux pour l'activité 6								cnd	88	0	0	88

ACTIVITÉ 7 – DETTES BÂTIMENTS RUE DES PALAIS 42

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 27 – Dette												
Act. 7 : DETTES BÂTIMENTS RUE DES PALAIS 42												
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)	27	0	7	21.11	27 007 00 00	21.10	1	cnd	857			857
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)	27	0	7	91.11	27 007 00 01	91.10	1	cnd	841			841
Totaux pour l'activité 7								cnd	1.698	0	0	1.698

DIVISION 28 – EQUIPEMENTS SPORTIFS**ACTIVITÉ 0**

BUDGET 2014 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédits	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 28 – Equipements sportifs												
Prog. 0 :												
Investissement en matière d'infra-structures sportives privées (A.R.01/04/1977).	28	0	0	52.02	28 000 00 00	52.10	1	ce	148			148
Dotation au SGS Bâtiments	28	0	0	61.35	28 000 00 01	61.31	1	co	148			148
								cnd	70		- 39	31
Totaux pour le programme 0								cnd	70	0	- 39	31
								ce	148	0	0	148
								co	148	0	0	148

Commentaires par allocation de base**A.B. 61.35 – Investissements en matière d'infrastructures sportives privées**

Crédit proposé en CE : 31.000 €

Compte tenu des dernières prévisions fournies par l'administration, les crédits d'engagement peuvent être portés à 31.000 €.

DIVISION 29 – DEPENSES LIEES A LA SCISSION DE LA PROVINCE DE BRABANT

ACTIVITÉ 2 – COMPLEXE SPORTIF

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 29 – Dépenses liées à la scission de la province de Brabant												
Act. 2 : COMPLEXE SPORTIF												
Remuneration du personnel	29	0	2	11.01	29 002 00 00	11.11	3	cnd	1.300		- 11	1.289
Depenses de fonctionnement	29	0	2	12.11	29 002 00 01	12.11	3	cnd	367			367
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	2	61.35	29 002 00 02	61.31	1	cnd	600		- 360	240
Complexe sportif a Anderlecht – achat de materiel	29	0	2	74.02	29 002 00 03	74.22	1	cnd	15			15
Totaux pour l'activité 2								cnd	2.282	0	- 371	1.911

Commentaires par allocation de base

A.B. 11.01 – Rémunérations du personnel

Crédit proposé : 1.289.000 €

Les engagements/recrutements budgétisés en année pleine n'ont pas été tous réalisés.

A.B. 61.35 – Dotation au SGS Bâtiments

Crédit proposé : 240.000 €

Compte tenu des dernières prévisions fournies par l'administration, les crédits d'engagement peuvent être portés à 240.000 €.

ACTIVITÉ 3 – ENSEIGNEMENT

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 29 – Dépenses liées à la scission de la province de Brabant												
Act. 3 : ENSEIGNEMENT												
Dépenses de toute nature relatives dans le cadre du plan stratégique et de la valorisation de l'enseignement qualifiant	29	0	3	01.01	29 003 00 00	12.11	3	cnd	400			400
Etudes relatives à l'essor démographique	29	0	3	01.02	29 003 00 20	12.11	3	cnd				
Remuneration du personnel enseignant hors Haute-Ecole	29	0	3	11.01	29 003 00 01	11.11	3	cnd	4.240	- 240		4.000
Remuneration du personnel enseignant de la Haute-Ecole.	29	0	3	11.02	29 003 00 02	11.11	3	cnd	83			83
Remuneration des animateurs et coord- inateurs des activites parascolaires	29	0	3	11.04	29 003 00 03	11.11	3	cnd	10			10
Frais lies au personnel	29	0	3	11.05	29 003 00 04	11.11	1	cnd	467			467
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionne issu de l'ex-province du Brabant	29	0	3	11.06	29 003 00 05	11.20	3	cnd	230	190		420

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole	29	0	3	11.07	29 003 00 06	11.11	3	cnd	12.625	- 150	- 311	12.164
Rémunération du personnel non enseignant de la Haute-Ecole	29	0	3	11.08	29 003 00 07	11.11	3	cnd	2.700	- 150	- 53	2.497
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard du personnel	29	0	3	11.21	29 003 00 08	11.20	4	cnd	0		0	0
Frais relatifs aux missions internationales	29	0	3	12.00	29 003 00 09	11.20	1	cnd	10			10
Dépenses des subsides européens finançant des activités en rapport avec l'enseignement	29	0	3	12.01	29 003 00 10	12.11	3	ce co	0 0			0 0
Depenses de fonctionnement des activités parascolaires	29	0	3	12.10	29 003 00 11	12.11	3	cnd	7			7
Depenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole	29	0	3	12.11	29 003 00 12	12.11	3	cnd	7.200	350		7.550
Frais de gestion du personnel	29	0	3	12.12	29 003 00 13	12.12	1	cnd	181			181
Subvention aux centres de technologies avancées du Ceria ASBL	29	0	3	33.01	29 003 00 14	33.00	3	cnd	40			40
Subventions de fonctionnement à la H.E.Lucia de Brouckere	29	0	3	43.05	29 003 00 15	12.11	3	cnd	691			691
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	3	61.35	29 003 00 16	61.31	1	cnd	8.138		- 2.138	6.000
Achat de biens meubles pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole.	29	0	3	74.01	29 003 00 17	74.22	1	cnd	816			816
Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole.	29	0	3	74.02	29 003 00 18	74.22	1	cnd	201			201
Achat de biens meubles durables pour les activités parascolaires	29	0	3	74.03	29 003 00 19	74.22	1	cnd	10			10
Totaux pour l'activité 3								cnd ce co	38.049 0 0	0 0 0	- 2.502 0 0	35.547 0 0

Commentaires par allocation de base

A.B. 01.01 – Dépenses de toutes natures dans le cadre du plan stratégique et de la valorisation de l'enseignement qualifiant

Crédit proposé : 400.000 €

A.B. 11.01 – Rémunérations du personnel de la Haute Ecole

Crédit proposé : 4.000.000 €

Ce crédit a été ajusté en fonction des besoins constatés.

A.B. 11.02 – Rémunération du personnel enseignant de la Haute-Ecole

Crédit proposé : 83.000 €

Ce crédit a été ajusté en fonction des besoins constatés.

A.B. 11.04 – Rémunérations des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires

Crédit proposé : 10.000 €

Ce crédit a été ajusté en fonction des besoins constatés.

A.B. 11.05 – Frais liés au personnel

Crédit proposé : 467.000 €

Ce crédit a été ajusté en fonction des besoins constatés.

A.B. 11.06 – Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-Province du Brabant

Crédit proposé : 420.000 €

Le Service des Pensions du Secteur public (SdPSP) ayant régularisé la situation de plusieurs agents, ce crédit a été ajusté à hauteur des informations transmises par le SdPSP.

A.B. 11.07 – Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole

Crédit proposé : 12.164.000 €

Les engagements/recrutements budgétisés en année pleine n'ont pas été tous réalisés.

A.B. 11.08 – Rémunération du personnel non enseignant de la Haute-Ecole

Crédit proposé : 2.497.000 €

Les engagements/recrutements budgétisés en année pleine n'ont pas été tous réalisés.

A.B. 12.11 – Dépenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française

Crédit proposé : 7.550.000 €

Ajustement aux besoins.

A.B. 12.12 – Frais de gestion du personnel

Crédit proposé : 181.000 €

A.B. 61.35 – Dotation au SGS Bâtiments

Crédit proposé : 6.000.000 €

Ce crédit a été ajusté en fonction des besoins constatés.

A.B. 74.01 – Achat de biens meubles pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole

Crédit proposé : 816.000 €

DIVISION 30 – RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE

ACTIVITÉ 0 – RELATIONS INTERNATIONALES

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 30 – Relations internationales (matières transférées) et politique générale												
Prog. 0 :												
Act. 0 : RELATIONS INTERNATIONALES												
Dépenses de toute nature relatives aux projets spécifiques dans le cadre des Relations internationales	30	0	0	01.01	30 000 00 00	01.01		cnd	0			0
Frais liés à l'immeuble à Paris	30	0	0	01.02	30 000 00 01	04.00	1	cnd	35	- 15		20
Frais de mission et de réception des membres du college et des membres de cabinet	30	0	0	12.00	30 000 00 02	12.11		cnd	24			24
Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques	30	0	0	12.01	30 000 00 03	12.11		cnd	20	15		35
Subventions aux associations	30	0	0	33.01	30 000 00 04	33.00		cnd	41			41
Actions francophonie	30	0	0	33.02	30 000 00 05	33.00	3	cnd	50			50
Transfert à WBI	30	0	0	45.01	30 000 00 06	45.23	3	cnd	232			232
Remboursement subside fédéral « Annoncer la couleur »	30	0	0	45.40	30 000 00 07	45.33		cnd	0			0
Totaux pour l'activité 0								cnd	402	0	0	402

ACTIVITÉ 1 – POLITIQUE GENERALE

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 30 – Relations internationales (matières transférées) et politique générale												
Prog. 0 :												
Act. 1 : POLITIQUE GENERALE												
Tableau de bord	30	0	1	01.01	30 001 00 00	12.11		cnd	10			10
Promotion, publication & diffusion	30	0	1	12.01	30 001 00 01	12.11	3	cnd	78			78
Subventions de politique generale	30	0	1	33.01	30 001 00 02	33.00	3	cnd	414			414
Subvention destinée à soutenir la politique d'égalité des chances	30	0	1	33.02	30 001 00 03	33.00		cnd	100			100
Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant	30	0	1	41.01	30 001 00 04	41.40	3	cnd	3			3
Participation au Plan Magellan	30	0	1	61.01	30 001 00 05	61.01		cnd	1.060			1.060
Totaux pour l'activité 1								cnd	1.665	0	0	1.665

ACTIVITÉ 2 – INFRASTRUCTURE CIVA

BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Centre financier	Sec 2010	Genre	Crédit	Initial 2014	Red.	Ajust ±	Ajusté 2014
Division 30 – Relations internationales (matières transférées) et politique générale												
Act. 2 : INFRASTRUCTURES CIVA												
Dotation au SGS Bâtiments	30	0	2	61.35	30 002 00 00	61.31	1	cnd	25			25
Totaux pour l'activité 2								cnd	25	0	0	25

